

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article588>



Loi d'orientation : informez-vous !

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: mercredi 8 décembre 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La section départementale constate, notamment lors de l'AG du 7 décembre, que beaucoup de collègues ignorent encore une partie du contenu de la loi d'orientation et, surtout, de ses conséquences sur le plan statutaire, comme sur la charge de travail.

Si certaines propositions peuvent séduire, comme la lutte contre l'échec scolaire (100% des élèves diplômés, 80% d'une classe d'âge au bac, 50% d'une classe d'âge au niveau licence : qui ne serait pas d'accord ?), le reste du texte de la loi d'orientation est très inquiétant, voire menaçant pour notre métier.



Nous vous proposons d'animer dans votre établissement une réunion-débat sur cette loi, afin d'en analyser les enjeux et les conséquences pour les élèves, les personnels et l'éducation en général.

Contactez-nous pour fixer une réunion d'information :

- soit par courriel, à l'adresse : snés-nievre@wanadoo.fr.
- soit en téléphonant à la section départementale de la Nièvre (S2 58), au **03.86.61.18.60**.



Fédération Syndicale Unitaire